

**Téléphone à privilégier** : 06 - 67 - 07 - 15 - 24 car il est très difficile de répondre sur les 2 téléphones



# COMPLEMENT DE RENTREE 2015/2016 - ECOLE DE PUYGOUZON



## .1 HORAIRES (l'école ouvre ses portes 10 min avant)

Maternelle (+CP de Mme Duguet) : 9H-11H50 et 13H50-16H15 sauf le mercredi : 9H-12H

Elémentaire : 9H-12H et 14H-16H15 (mercredi = 9H-12H)

Les horaires de rentrée doivent être impérativement respectés car les retards perturbent énormément la classe.

Tous les élèves de l'école élémentaire sont susceptibles de rentrer seuls à la sortie des cours. Les parents qui ne souhaitent pas cette éventualité doivent être ponctuels ou prévenir de leur retard pour être pris en charge par l'ALAE.

L'heure d'Activité Pédagogique Complémentaire (APC) pour apporter une aide à certains élèves ou pour une activité inscrite au Projet d'Ecole aura lieu les lundis de 16H15 à 17H15 (un autre jour peut être retenu). Quand l'enseignant détermine une période APC pour votre enfant, il transmettra une fiche de proposition et il faudra la retourner signée avant le 1er jour d'APC. Vous êtes libres de refuser ou d'accepter l'aide proposée mais votre décision sera ferme et définitive.

## .2 CLASSES

<u>Espace maternelle</u>	<u>Espace élémentaire</u>
<u>PS/MS oc</u> : Mme Biens et M.Farenc	<u>CP/CE1</u> : Mme Rabaud
<u>MS/GS oc</u> : Mme Biens et M.Farenc	<u>CP/CE1oc</u> : M.Larroque
<u>PS/MS</u> : Mmes Farret et Thomas	<u>CE2/CM1</u> : M.Bruyère et M.Delarue
<u>GS/CP</u> : Mme Duguet remplacée à la rentrée par M.Aussenac	<u>CE1/CE2 oc</u> : Mme Rul et M.Ibres
	<u>CM1/CM2 oc</u> : Mme Rul et M.Ibres
	<u>CM1/CM2</u> : Mme Triglia
	<u>CM1/CM2</u> : Mme Baillet

## .3 FREQUENTATION SCOLAIRE

En cas d'absence de votre enfant, merci, de bien vouloir impérativement :

1) Prévenir le matin par téléphone (le SMS est très adapté) ou par mot confié à un autre élève.

2) Justifier ultérieurement par écrit en fournissant le motif ; les "petites maladies" (maux de tête, de ventre...) ne doivent pas être systématiquement prétexte à s'absenter. Rappel : les médicaments sont interdits à l'école.

## .4 VACANCES SCOLAIRES

Toussaint : du 17 octobre au 1er novembre

Noël : du 19 décembre au 4 janvier

Hiver : du 20 février au 6 mars

Printemps : du 16 avril au 1er mai

Été : le 5 juillet après la classe

## .5 RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS/DIRECTEUR

En cas de problème (santé, familial ou autre) n'hésitez pas à contacter l'enseignant (cahier de liaison) pour en parler. Le Directeur est également à votre disposition le lundi et le mardi.

**Quand un mot est dans le cahier de liaison il faut toujours le signer.**

Une réunion de rentrée est proposée par l'enseignant pour aborder l'organisation de la classe...Ce sera également l'occasion de vous donner des informations plus générales.

## .6 COTISATION USEP

Nous adhérons à cette fédération sportive complémentaire de l'école et une association existe donc sur notre école. Une cotisation est demandée (voir mot) et les parents peuvent également prendre part à cette association en prenant une licence...Si vous êtes intéressés, contactez le directeur.

## .7 MARQUAGE DES VÊTEMENTS :

Il est nécessaire qu'ils soient marqués de manière indélébile ou inamovible. Tous les ans, des vêtements restent non réclamés !

## .8 PARASITES:

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant sa chevelure. Nous prévenir rapidement si tel est le cas.

## .9 ELECTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Les candidatures pour l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole devront parvenir au Directeur avant fin septembre.

Signature des parents :

Le Directeur  
M. BRUYERE